



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 23 mai 2024

1

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents (15) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Florent LONGIS, Alice PRUD'HOMME, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX.

Pouvoir (1) : Maxime RANCON à Sandra BONNET.

Était absent excusé (1) : Maxime RANCON.

Etaient absents non excusés (3) : Marie-Thérèse AILLAUD, Abdellah HADDOUCH, Christiane MAURIN.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le maire ouvre donc la séance à 20 H 30.

I. Désignation du secrétaire de séance

Madame Sandrine REYMOND est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux

des 21 mars et 4 avril 2024

Approbation du procès-verbal du conseil municipal 21 mars 2024 :

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024 :

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

III. *Compte-rendu des réunions*

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 4 avril et le 23 mai 2024.

2

4 avril 2024 : Au stade d'eau vive, réception donnée en l'honneur des athlètes des pôles Espoir de Vaires-sur-Marne et de Rennes présents sur le stade d'eau vive la 1^{ère} semaine d'avril. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les jeunes accueillis (cadets jusqu'à juniors) ont été ravis d'évoluer sur un stade d'eau vive non artificiel et ont trouvé cela difficile. Cela a permis de mettre à l'honneur le stade d'eau vive, labellisé CPJ Paris 2024.

5 avril 2024 : Restitution des travaux des assises de l'eau dans les Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Ces assises avaient débuté en 2023, suite à la sécheresse historique de 2022 et la visite du Président Macron à Savines-le-Lac. En 2023 plus de 200 personnes ont travaillé sur diverses thématiques : les activités touristiques et l'eau, l'hydraulique agricole, l'eau potable, l'hydroélectricité et la GEMAPI. Il s'agissait ici de restituer les résultats de ces travaux, synthétisés sur 21 fiches actions.

Rémi ROUX intervient pour préciser les enjeux de la GEMAPI, notamment la solidarité amont/aval sur les cours d'eau. Alain SANCHEZ indique que lors d'une interview donnée à la RAM05 la veille, il a rappelé ce principe de solidarité amont/aval.

5 avril 2024 : En visioconférence, retour sur les inondations du Pas-de-Calais et sur la mobilisation de la mairie de Cannes pour aider les sinistrés (partage d'expériences), organisé par le CYPRES. Rapporteur : François ROTH.

Plus de 450 000 habitants ont été touchés par ces phénomènes de crues et inondations dans le Pas-de-Calais. La mairie de Cannes a souhaité leur porter assistance et partager ce retour d'expérience. Ce rapprochement est lié à la très forte artificialisation des sols commune aux deux territoires. Dans nos régions les phénomènes liés au dérèglement climatique sont différents (glissements de terrains, crues torrentielles, coulées de boue, chutes de pierres) et il convient de réfléchir à des procédures adaptées aux spécificités de chaque territoire.

Alain SANCHEZ précise que le lundi 27 mai aura lieu la mise en place de la commission STePRiM (Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne) de la communauté de communes qui œuvrera en ce sens.

8 avril 2024 : Rencontre avec les socio-professionnels pour la remise des guides des Plus Beaux Détours de France à distribuer pendant l'année 2024. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Ce nouveau procédé de remise des guides n'a pas eu le succès attendu puisqu'un seul d'entre eux s'est déplacé. Il y a peut-être eu un manque de communication dû au délai d'information un peu court. Il est à noter que certains ont appelé pour prévenir de leur absence et de leur prochain passage en mairie pour chercher leurs guides.

10 avril 2024 : Formation proposée par l'Association des Maires et Présidents de communautés des Hautes-Alpes, sur le thème « Maîtriser son foncier ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Lors de cette formation il a beaucoup été question du ZAN (Zéro Artificialisation Nette), qui sera très difficilement applicable en l'état sur nos territoires. Pour exemple : sur notre commune, d'après le ZAN on ne disposerait pas de plus de 2,8 ha pour la construction (contre 14 actuellement) jusqu'en 2045...

S'ensuit une discussion sur les éventuelles possibilités d'application du ZAN, qu'Alain SANCHEZ conclue en estimant que cette loi doit être adaptée aux territoires.

Il a aussi été question du Bail réel et solidaire (BRS) qui peut être une solution d'accession à la propriété envisageable et novatrice.

10 avril 2024 : Commission Sport et Activités de Pleine Nature et associations sportives du canton. Rapporteur : Alain SANCHEZ (en l'absence de Maxime RANCON).

Il s'agissait de continuer à préparer les animations à mettre en place dans le cadre de la semaine olympique (fin juillet/début août). 8 associations ont répondu à l'appel et proposent des ateliers. Il faudra prévoir un poste de secours sur place. L'office du tourisme se propose d'animer les soirées et une affiche présentant le programme devra être réalisée avant la fin juin. Il est proposé à une association de tenir une buvette (le Sourire d'Aurore). Les décorations ont été mises en place sous l'horloge et aux entrées de ville, et cela devrait se poursuivre sur les ronds-points prochainement. Il faut encore réfléchir à ce qui pourrait être remis aux enfants qui participeront aux animations (médailles, diplômes ? ...).

10 avril 2024 : Réunion de quartier « Vernet – Quartz – Magdeleine ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Elle a réuni de nombreux participants. Les questions sont « terre à terre » et celles qui reviennent systématiquement et dans tous les quartiers relèvent du civisme (vitesse excessive, déjections canines, chiens errants...). Il va vraisemblablement être nécessaire que la Police Municipale verbalise pour faire passer le message et réduire les incivilités (ça a marché pour le stationnement).

11 avril 2024 : Comité de coordination Ambroisie 2024 Hautes-Alpes. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

NB : ce compte-rendu vaut aussi pour la réunion du 14 mai 2024.

Les différentes espèces d'ambroisie (origine ; Afrique du Nord) sont très allergisantes, elles sont responsables de nombreux arrêts maladie en septembre (rhinites allergiques, asthme, urticaire). Ces plantes ont donc un impact sur la santé publique mais aussi sur l'agriculture puisqu'elles sont extrêmement invasives. Il est possible de les signaler sur une plateforme dédiée. Elles sont présentes dans le Sud du Département (en bord de routes) mais pourraient remonter (un pied a été signalé dernièrement à Réotier...).

Alain SANCHEZ précise qu'il a reçu la veille un chercheur de l'INRAE, et que le constat est également alarmant au niveau des insectes asiatiques et notamment des chenilles processionnaires.

12 avril 2024 : Commission municipale d'appel d'offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La commission a examiné les offres pour deux dossiers : la désignation du maître d'œuvre pour les travaux de menuiseries extérieures et garde-corps des balcons, bâtiment de la Gendarmerie, et les travaux de réfection du réseau d'eau potable (2 lots).

12 avril 2024 : Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale. Rapporteur : Carine QUILICI.

Lors de cette réunion le budget du C.C.A.S a été voté, suite au vote des budgets lors du conseil municipal du 4 avril.

12 avril 2024 : Réunion de présentation de la mutuelle dite « communale » par la Mutuelle de France Alpes du Sud. Rapporteur : Carine QUILICI.

C'était la deuxième réunion publique. Un premier bilan peut être fait : 70 devis ont été réalisés par la mutuelle de France lors des permanences en mairie, et 25 adhésions ont été signées à ce jour. Les prochaines permanences se tiendront chaque 1^{er} mercredi du mois (hors vacances d'été) en mairie de 13H30 à 16H30.

13 avril 2024 : Formation « premiers secours » proposée aux associations sportives locales par la commission municipale Sport et APN et la Protection Civile 05. Rapporteurs : Alain SANCHEZ et François ROTH.

Trois associations étaient présentes. Il est vraiment important que les dirigeants des clubs sportifs incitent leurs cadres à réaliser cette formation. Il est envisagé de la proposer une fois par an.

14 avril 2024 : Remise des médailles tournoi de judo. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Une fois encore cet évènement a été un succès, réunissant quelques 250 participants ! Félicitations au club de judo !

17 avril 2024 : Réunion de quartier (de la Blachière à l'Église). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cf. compte-rendu du 10 avril 2024. Dans ce quartier il a été beaucoup question des travaux de la micro-centrale et de l'état des routes. Les élus s'attellent à régler cette situation avec les entreprises concernées (notamment ENEDIS) qui auraient dû terminer les travaux bien avant et ont pris du retard.

20 avril 2024 : Concert de printemps de l'Écho des Glaciers. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Chanson française, pop et rock étaient au programme de concert pour la plus grande satisfaction du public venu en nombre. L'harmonie est remerciée et félicitée pour le travail réalisé en amont de cette belle prestation.

22 avril 2024 : Commission Agriculture / Alpagnes / Forêts / Troupeaux / Canaux / Vallée du Fournel. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il a été décidé d'établir un contrat de location de 5 ans avec Madame Jessyca VIGNE pour une partie de la parcelle F 2392 où se trouvent ses chevaux (qui devait être l'aire de covoiturage, et a été déplacée ailleurs).

Il en est de même pour le GAEC des cocottes de L'ABC et la parcelle F 2644 pour projet d'agrandissement.

Puis les conventions de pâturage, à renouveler ou à créer, ont été étudiées par la commission. La commission décide de toutes les conclure à l'amiable puis détermine les prix des alpagnes et parcours.

28 avril 2024 : Cérémonie des Déportés. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

En raison de la très mauvaise météo (froid et très pluvieux), il a fallu au dernier moment en modifier le déroulé et se replier dans la salle du marché couvert. La place Jean MOULIN a néanmoins été inaugurée comme prévu, les discours ont eu lieu à l'intérieur.

30 avril 2024 : Commission Agriculture / Alpagnes / Forêts / Troupeaux / Canaux / Vallée du Fournel. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Faisant suite à celle du 22 avril, cette réunion a permis de rencontrer Messieurs LAGIER-TOURAINÉ et BELLOT tour à tour et d'écouter leurs motivations respectives pour la location des Têtes et des Prés des Bancs. Elle a été attribuée à l'issue, par un vote de la commission, à Monsieur Vincent BELLOT, en précisant que la présence de patous sur le massif des Têtes serait interdite au regard de sa fréquentation importante, et les balades à cheval ne seront pas autorisées.

3 mai 2024 : Réunion d'information à destination des élus locaux en présence de Madame la Procureure de la République et des services de la Préfecture. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Madame la Procureure de la République nouvellement nommée était là pour se présenter, elle était accompagnée de M. le Sénateur, du directeur de cabinet du Préfet, et du Colonel BICHON, adjoint au directeur de groupement de gendarmerie des Hautes-Alpes. Ils ont présenté le projet de « pack sécurité » pour les élus, ainsi le plan d'actions gouvernemental voté en juillet 2023 et acté par une loi votée en mars 2024 relative aux violences que subissent les élus (violences verbales, physiques, diffamation, etc.) qui se trouvent de plus en plus souvent en 1^{ère} ligne et ne doivent pas hésiter à porter ces faits devant la justice. Un dispositif « alarme élus » va être testé dans 8 départements prochainement.

8 mai 2024 : Cérémonie commémorative de la fin de la seconde guerre mondiale. Rapporteur : Alain SANCHEZ

Une fois encore il semblait y avoir un public plus nombreux (la météo était clémente ce jour-là !), la classe Mémoire et Avenir était présente comme à chaque commémoration. La jeune Zia, seule membre du CMJ présente à cette cérémonie, est sincèrement remerciée par le Maire pour son implication lors de sa lecture du texte difficile du message de l'UFAC.

10 mai 2024 : Rencontre avec les champions membres de l'équipe de France de canoë kayak à l'occasion de la sélection des équipes de France « Relève ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ces épreuves de N1 ont été l'occasion de proposer une rencontre avec les champions membres de l'équipe de France et de l'équipe du Sénégal venue s'entraîner pour les JO 2024. Ces courses rassemblent toujours un public nombreux au stade d'eau vive. Les sélections pour le kayak cross se sont faites depuis la nouvelle rampe.

14 mai 2024 : Réunion régionale Sud-Est du label des Villages étapes. Rapporteur : Christine LAZARINI.

La fédération des Villages étapes était représentée par son Président, sa directrice et sa directrice-adjointe. Les communes de Chorges, Saint-Bonnet en Champsaur, La Mure étaient également présentes. L'objectif des 80 VE est atteint. La loi 3DS pourrait favoriser dès 2025 une entrée massive de nouvelles communes (à hauteur de 200) dans le label. La Fédération souhaite que le label puisse être lié au Ministère du Tourisme et pas seulement à celui du Transport, comme c'est le cas actuellement. Les résultats de

L'enquête « commerçants » ont été présentés, l'impact du label sur les commerces locaux reste toujours difficile à évaluer.

S'ensuit une discussion sur la sortie de ce label, décidée à l'issue d'une consultation des socio-professionnels du territoire menée à l'automne dernier, qui ne voient pas l'utilité de s'y maintenir, contrairement au label des Plus Beaux Détours de France auxquels ils sont attachés.

Cette sortie sera prochainement annoncée à la Fédération des Villages étapes lors d'une visioconférence et doit faire l'objet d'une délibération motivée du conseil municipal.

14 mai 2024 : Journée thématique « Devenir référent Ambroisie : reconnaître, signaler et gérer ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Cf. compte-rendu du 11 avril 2024.

14 mai 2024 : Au Centre d'Incendie et de Secours, Comité de Centre. Rapporteur : François ROTH.

En présence du Colonel Pierre COLLIER, il a été question du difficile recrutement en centre de secours. Ceci est en partie lié à la durée du cursus de formation ainsi qu'à la nécessaire grande disponibilité que requiert cet engagement. L'an prochain 3 personnes envisagent de quitter le centre de Secours. Il est demandé à la commune d'utiliser tous ses supports de communication pour appeler aux éventuelles candidatures afin d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité de notre Centre de Secours. Le recrutement de pompiers professionnels grèverait de façon conséquente le budget de la commune d'où le nécessaire appel aux pompiers volontaires.

Il est à noter que la commune compte *3 sapeurs-pompiers volontaires* parmi ses effectifs.

22 mai 2024 : Visite de la coupe à câble (élus du Conseil Municipal Jeune et du Conseil Municipal). Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Cela se rapporte toujours au projet de l'équipe du CMJ de réaliser un petit film sur le thème de l'arbre à l'ouvrage. Les jeunes ont pu rencontrer les techniciens de l'ONF et des images ont été prises. Les étapes suivantes sont la visite d'une scierie puis d'un constructeur de chalets.

23 mai 2024 : Commission du personnel communal. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les candidatures pour les emplois d'été ont été examinées par la commission (9 reçues). Deux candidats ont été retenus pour le mois de juillet ainsi que deux pour le mois d'août, ils renforceront l'équipe des services techniques municipaux.

III. Délibérations

1. Vente de terrain à M. et Mme Ruddy RIVIERE après désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'accord donné par la commune pour la vente de 64 m² de domaine public à M. et Mme Ruddy RIVIERE après la réalisation d'une procédure de déclassement. Il rappelle également la délibération du 10 octobre 2019 fixant le prix de vente des 64 m² à 45 euros le m², et celle du 19 octobre

2023 autorisant le lancement de la procédure d'enquête publique de déclassement correspondante.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de signer avec M. et Mme Ruddy RIVIERE l'acte de vente de cette parcelle.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

2. Echange de terrain avec soulte après désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'accord donné par la commune pour l'échange, avec M. et Mme Andréa VIANO, d'une partie de la parcelle D 365 leur appartenant (68 m²) contre 143 m² de domaine public, après la réalisation d'une procédure de déclassement.

Vu la délibération du conseil municipal du 30 janvier 2003 :

- autorisant le lancement de la procédure d'enquête publique de déclassement correspondante ;
- précisant les modalités de cet échange comme suit : la différence de mètres carrés entre les deux parties échangées (la partie du domaine public communal étant plus grande) constituera une soulte calculée sur la base de 18,29 € (dix-huit euros et vingt-neuf centimes) le m² et déterminée par un document d'arpentage dressé par un géomètre-expert.

Considérant que ces 143 m² de domaine public ne sont pas affectés à un usage direct du public ;

Considérant l'avis favorable du commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique de déclassement en date du 10 mars 2024 ;

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de signer avec M. et Mme Andréa VIANO l'acte d'échange avec soulte.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

3. Tarifs de location des alpages, des parcours, des prés de fauche ou terres cultivables.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du renouvellement ou de l'établissement de conventions pluriannuelles de pâturage.

Il précise qu'il convient de définir les tarifs de location des alpages et des parcours (en fonction de leur catégorie) ainsi que des prés de fauche ou des terres de cultures.

Monsieur le maire propose d'appliquer un abattement de 20 % au tarif correspondant à la valeur locative maximale prévue par l'arrêté préfectoral du 23/11/2022 fixant les dispositions relatives aux Conventions Pluriannuelles de Pâturage, comme suit :

	Valeur locative maximale en € / ha <i>(arrêté préfectoral du 23/11/2022)</i>	Valeur locative en € / ha appliquée par la commune <i>(abattement de 20% au tarif indiqué dans l'arrêté préfectoral du 23/11/22)</i>
Catégorie d'alpage		
Alpage médiocre	2,5	2
Alpage moyen	7	5,6
Bon alpage	10	8
Très bon alpage	21	16,8
Catégorie de parcours		
Parcours médiocre	2	1,6
Parcours moyen	5	4
Bon parcours	9	7,2
Très bon parcours	16	12,8

Concernant la valeur locative des prés de fauche ou des terres cultivables accessibles au tracteur, Monsieur le maire propose d'appliquer un tarif de 20 € l'hectare.

Ces tarifs s'appliqueront aux conventions établies à partir de l'année 2024.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

4. Signature de conventions pluriannuelles de pâturage avec le GAEC du Moutonnier.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée à terme de la convention pluriannuelle de pâturage signée avec le GAEC du Moutonnier pour l'alpage de la Bertrande aux Rivas afin d'y faire pâturer ses ovins. Il convient d'établir deux nouvelles conventions pluriannuelles de pâturage (conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage sur le département des Hautes-Alpes) à compter du 1^{er} juin 2024, à savoir : une convention pluriannuelle de pâturage « alpage », et une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier « alpage ».

Il précise que ces conventions seront signées pour une durée de cinq ans. Le tarif sera appliqué conformément à la délibération cadre prise ce jour.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

5. Signature de conventions pluriannuelles de pâturage et d'exploitation agricole avec M. Vincent BELLOT (pour mise à disposition du GAEC du Fournel).

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal de l'arrivée à terme de la convention pluriannuelle de pâturage signée avec Monsieur Vincent BELLOT, afin d'y faire pâturer ses ovins. Il indique qu'il convient d'établir cinq conventions de pâturage (conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage sur le département des Hautes-

Alpes) à compter du 1^{er} avril 2024, à savoir : une convention pluriannuelle de pâturage «parcours», une convention pluriannuelle de pâturage « alpage », une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier « parcours », une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier « alpage », et une convention pluriannuelle d'exploitation agricole.

Il précise que ces conventions seront signées pour une durée de cinq ans. Le tarif sera appliqué conformément à la délibération cadre prise ce jour.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

6. Signature d'une convention pluriannuelle de pâturage avec M. et Mme Vincent et Doriane BELLOT (pour mise à disposition du GAEC du Fournel).

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu deux demandes d'éleveurs pour la location de l'alpage des Prés des Bans.

Il précise que la commission municipale agriculture a préconisé, en réunion du 30 avril 2024, l'attribution de l'alpage à Monsieur et Madame Vincent et Doriane BELLOT, pour mise à disposition du GAEC du Fournel, afin d'y faire pâturer leurs ovins et équidés.

Monsieur le maire propose de signer la convention pluriannuelle de pâturage avec Monsieur et Madame Vincent et Doriane BELLOT, pour une durée de cinq ans. Le tarif sera appliqué conformément à la délibération cadre prise ce jour.

⇒ **Approuvé à 14 voix pour et 2 abstentions (Dominique BARNÉOUD et Sandrine REYMOND).**

7. Signature de conventions pluriannuelles de pâturage avec Madame Doriane BELLOT (pour mise à disposition du GAEC du Fournel).

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal avoir reçu deux demandes d'éleveurs pour la location de l'alpage des Têtes.

Il précise que la commission municipale agriculture a préconisé, en réunion du 30 avril 2024, l'attribution de l'alpage à Madame Doriane BELLOT, pour mise à disposition du GAEC du Fournel, afin d'y faire pâturer ses équidés.

Monsieur le maire propose de signer la convention pluriannuelle de pâturage avec Madame Doriane BELLOT.

Monsieur le maire indique qu'il convient d'établir deux conventions de pâturage (conformément à l'arrêté préfectoral n°05-2022-11-23-00023 fixant les dispositions relatives aux conventions pluriannuelles de pâturage sur le département des Hautes-Alpes) à compter du 1^{er} juin 2024, à savoir : une convention pluriannuelle de pâturage « alpage », une convention pluriannuelle de pâturage en forêt communale relevant du régime forestier « alpage ».

Il précise que ces conventions seront signées pour une durée de cinq ans. Le tarif sera appliqué conformément à la délibération.

⇒ **Approuvé à 14 voix pour et 2 abstentions (Dominique BARNÉOUD et Sandrine REYMOND).**

8. Décision modificative au budget communal.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé, concernant le programme « Aménagement du Centre Bourg (Zone A) », de réaliser en 2024 uniquement une mission de relevés topographiques et d'inscrire, lors du vote du budget, la somme de 2 000 € TTC en dépenses et la somme de 833.00 € en recettes.

Après consultations de plusieurs entreprises, il s'avère que l'offre la mieux-disante s'élève à 4 608.00 € TTC.

Afin de réaliser cette prestation, Monsieur le maire propose de prendre la décision modificative suivante :

DEPENSES				RECETTES			
n° opération	article	objet	montant	n° opération	article	objet	montant
021	021	virement de la sect° de fct vers la section d'invest	1 521,00 €		7032	redevance d'occupation du domaine public	1 521,00 €
		TOTAL DEPENSES DE FCT	1 521,00 €			TOTAL RECETTES DE FCT	1 521,00 €
348	203	Aménagement Centre bourg : étude	2 608,00 €	023	023	virement de la sect° de fct vers la section d'invest	1 521,00 €
				348	1323	Subvention Département	1 087,00 €
		TOTAL DEPENSES D'INVEST	2 608,00 €			TOTAL RECETTES D'INVEST	2 608,00 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

9. Demande de subvention au Département pour le voyage scolaire de l'école du Plan d'Ergue.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier relatif au voyage scolaire auquel participent 22 élèves de l'école maternelle du Plan d'Ergue, du 21 au 24 mai 2024 au centre de vacances de Biabaux. Ce dossier a été déposé par la Directrice de l'école à l'Education Nationale qui a rendu un avis favorable, puis a été transmis au Département des Hautes-Alpes afin de solliciter une subvention venant en complément de celle déjà attribuée par la commune (cf délibération numéro 2024-04-17 en date du 4 avril 2024 et fixant la subvention communale à 150 € par élève participant à ce voyage scolaire).

Le Département a sollicité la commune en date du 30 avril 2024, afin de prendre une délibération sollicitant une subvention dans le cadre des aides à la jeunesse pour les voyages scolaires, à hauteur de 20 € par élève participant au voyage scolaire.

Le Maire propose donc au conseil municipal de voter le plan de financement suivant :
Hors coût du transport

Dépenses	Recettes
Hébergement avec activités et repas : 5 316 €	Commune : 150 € x 22 = 3 300 €
	Département : 20 € x 22 = 440 €
	Coopérative scolaire et familles : 1 576 €

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

10. Demande de subvention pour la réalisation des travaux de sécurisation contre les risques de chute de bloc de la falaise Saint Roch.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'étude de protection contre les éboulements rocheux de la falaise Saint-Roch réalisée par le bureau géotechnique ARIAS Montagne. Cette étude fait apparaître un risque très élevé de chutes de blocs sur plusieurs secteurs de la falaise. La rue du Sapey qui permet d'accéder à la vallée du Fournel et aux mines d'argent est fortement impactée par ces risques de chutes de blocs.

Monsieur le Maire précise que le montant des travaux à réaliser pour cette opération s'élève à 216 667,00 € H.T. A ce jour, ce programme a déjà obtenu deux aides financières de l'État (DETR 2022 de 86 666,80 € et Fonds verts 2023 de 43 333,40 €).

Afin de compléter le plan de financement de cette opération, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 20 % du montant des travaux, soit un montant de 43 333,40 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

11. Demande de subvention pour l'organisation de la deuxième édition du festival Créart'gentière

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le contenu des actions prévues dans le cadre de la 2^{ème} édition du festival « Créart'gentière » qui aura lieu le samedi 24 août 2024. Les festivités envisagées sont principalement les suivantes : expositions et démonstrations de modèles réduits, mise en valeur des savoirs-faires locaux autour du modélisme, de l'impression 3D, de l'art et des loisirs créatifs, animations en lien avec les thèmes mentionnés ci-dessus.

Le budget prévisionnel est d'un montant de 2 000 € (500 € pour la communication, 1 000 € pour les animations, 500 € pour les fournitures et location de matériel).

Le plan de financement est le suivant : 1 000 € du Département, 1 000 € de la commune.

⇒ **Approuvé à 15 voix pour et 1 abstention (Florent LONGIS).**

12. Signature de deux conventions de servitude avec ENEDIS pour travaux au Plan Léothaud.

Vu les plans de travaux présentés par la société ENEDIS concernant le projet d'enfouissement d'une ligne électrique HTA au Plan Léothaud,

Vu la demande de la société ENEDIS d'implanter un poste cabine sur la parcelle F3931 en remplacement du poste cabine haute présent sur la parcelle F3930, et de raccorder ce nouveau poste avec la création de réseaux câblés enterrés et aériens,

Vu les propositions de conventions de servitudes de la société ENEDIS,

Monsieur le Maire propose de signer les deux conventions définissant le montant et les conditions d'application des servitudes avec la société ENEDIS, une concernant l'implantation du poste cabine sur la parcelle F3931 et l'autre concernant l'implantation des câbles réseaux sur les parcelles F3867, F3930, F3931.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

13. Signature d'une convention de travaux de viabilité hivernale avec le Département pour les avenues du Quartz et Charles de Gaulle.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison du déclassement d'une partie du réseau départemental et de son classement dans la voirie communale de L'Argentière-La Bessée et afin d'éviter un déplacement spécifique et plutôt tardif, la commune a demandé au Département s'il lui était possible de réaliser le salage et le déneigement des voies communales de l'avenue du Quartz et de l'avenue Charles de Gaulle.

L'Antenne Technique de Briançon ayant la possibilité d'assurer ces travaux en les intégrant dans le circuit des secteurs Champcella et Freissinières, Monsieur le Maire propose de signer une convention définissant le montant et les conditions de réalisation de ces interventions avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, pour une durée de 4 ans.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

14. Création de deux postes d'ATSEM à temps non-complet.

En raison du prochain départ à la retraite de deux ATSEM à l'école du Plan d'Ergue, il est nécessaire d'organiser leur remplacement.

M le Maire propose de créer deux emplois permanents d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assister l'enseignant au quotidien et garantir la sécurité physique et affective des jeunes enfants sur les temps de classe et sur le temps de midi, tout en les aidant dans le développement de leur autonomie.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

15. Signature d'une convention d'accompagnement avec le CAUE.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte-rendu de la réunion du 21 mars 2024 relative à la réflexion sur la rénovation du bâti communal. En effet, la commune est propriétaire de plusieurs locaux, dont 19 logements répartis dans 11 bâtiments pour lesquels il est nécessaire d'avoir un état des lieux précis.

Le CAUE des Hautes-Alpes propose à la commune de l'accompagner par la production d'une note d'opportunité visant à extraire les points forts et faibles de chaque logement à partir d'une grille multi thèmes, dont l'axe principal sera l'aspect thermique du bâtiment. Plusieurs journées de travail sont nécessaires pour la réalisation de cette note d'opportunité, c'est la raison pour laquelle il est proposé de signer une convention entre la commune et le CAUE, sur la base de 325 € par journée de travail. La participation de la commune s'élèverait donc à 3 575 €.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

16. Signature d'un bail commercial.

Considérant que Monsieur FAVAUDON Philippe, gérant de l'établissement « Le Radeau », bénéficie depuis 2015 d'un bail précaire et révocable pour l'occupation du domaine public

de la commune ainsi que l'utilisation d'un local, en vue de l'exploitation de son activité commerciale de restauration (snack-bar),

Considérant que l'établissement est situé à proximité du stade d'eaux vives dont l'utilisation est uniquement liée à la pratique sportive de canoé kayak,

Considérant que le stade d'eaux vives et son petit bassin sont destinés à la pratique sportive du canoé kayak et que la baignade y est interdite par arrêté municipal,

Considérant que le bénéficiaire de l'occupation du domaine public de la commune est propriétaire d'un fonds de commerce et satisfait à la condition suivante :

• Être détenteur d'une clientèle propre (art. L 2124-32-1 du CG3P, créé par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, dite loi Pinel). En effet, le site du stade d'eaux vives n'est pas aménagé en vue d'y accueillir des usagers pour des activités de loisirs ou familiales tels la baignade, les jeux pour enfants, les places à feux et tables de pique-nique, etc...

Monsieur le Maire propose la signature d'un bail commercial avec Monsieur FAVAUDON Philippe dans les conditions suivantes :

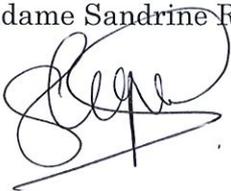
- Mise à disposition du local et de la surface nécessaire autour du local permettant d'accueillir une terrasse,
- Durée du bail commercial : 09 ans renouvelable tacitement pour la même durée, soit une occupation totale de plus de douze années ce qui justifie sur le plan juridique la compétence du Conseil Municipal et non du Maire en la matière.

⇒ **Approuvé à l'unanimité.**

A l'issue du vote des délibérations, Madame Alice PRUD'HOMME souhaite savoir où en est l'étude pour le réseau de chaleur.

Alain SANCHEZ précise que le bureau SERMET a quasiment terminé ses études et finalise le compte-rendu. Le directeur des services techniques municipaux a récemment pu visiter le réseau de chaleur de la commune de Volonne, de la même échelle que le projet communal. Le 1^{er} à raccorder serait celui du complexe du Quartz

En l'absence de questions du public, la séance est levée à 22h51.

<p>Le Secrétaire de séance Madame Sandrine REYMOND</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p> 
<p>PV signé le 17 juin 2024</p>	<p>PV publié le 17 juin 2024</p>